

Plâtrier traditionnel

RNCP37874 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 3
Sigle	TP — Titre professionnel
Code(s) NSF	233s
Formacode(s)	22412
Code(s) ROME	F1601
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	27/09/2028

Certificateur(s)

MINISTERE DU TRAVAIL DU PLEIN EMPLOI ET DE L' INSERTION · SIRET : 11000007200014

Partenaires habilités

3 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 1 à former et organiser l'évaluation et 2 à former.

Organisme	SIRET	Habilitation
AFPA ENTREPRISES	82409268800012	Former
AFPA ENTREPRISES	82409268800210	Former
AGENCE NATIONALE POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES ADULTES	82422814201585	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Le plâtrier traditionnel intervient dans tous types de bâtiments neufs ou à rénover pour réaliser l'aménagement intérieur de locaux à l'aide de matériaux adaptés à l'enduisage et met en œuvre tous types de revêtements en plâtres ou similaires.

ACTIVITÉS VISÉES

A partir de directives données oralement et de plans papiers ou numériques transmis par son hiérarchique, il déconstruit des ouvrages intérieurs, met en œuvre des systèmes techniques d'isolation thermique et de gestion de la vapeur d'eau, ainsi que différents matériaux permettant l'amélioration et l'isolation acoustique des locaux.

Il réalise des plafonds suspendus en matériaux adaptés à l'enduisage, construit des ouvrages verticaux en briques plâtrières ou carreaux collés ou hordés comprenant des ouvertures, met en œuvre des revêtements en produits pâteux projetés, enduits des supports intérieurs et réalise des gorges en plâtres traînées sur place.

Pour toutes ses missions, le plâtrier traditionnel est amené à travailler en équipe. Il coordonne sa propre activité avec celles des autres corps de métiers présents sur le chantier en simultané ou de manière décalée. Tout au long de son intervention, il contrôle son travail et rend compte à son hiérarchique du déroulement du chantier.

Selon la structure de l'entreprise, il peut travailler en déplacement, soit localement dans les petites entreprises, soit régionalement (voire nationalement) pour les plus grandes entreprises.

Il intervient dans des locaux clos et couverts, occupés ou non, parfois sur des échafaudages intérieurs spécifiques au

métier de plâtrier traditionnel, roulants ou fixes. Dans ce cas, il est en possession des habilitations nécessaires.

Sur le chantier, il manipule des charges lourdes et encombrantes, utilise du matériel, porte les équipements de protection individuelle (EPI) en relation avec les risques associés aux tâches qu'il réalise, et respecte les règles d'hygiène et de sécurité individuelles et collectives.

Il peut être amené à intervenir sur des chantiers en rénovation pouvant présenter des risques dus à la présence d'amiante. Il avertit son responsable en cas de suspicion de présence d'amiante dans les matériaux sur lesquels il intervient.

A compter du 1er octobre 2024, les référentiels d'activité et de compétences du titre professionnel voient les connaissances relatives à la rénovation énergétique précisées ou reformulées. Ces reformulations ne donnent pas lieu à la création de nouvelles activités ou compétences.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Réaliser l'aménagement intérieur en briques plâtrières ou en matériaux adaptés à l'enduisage :

Déconstruire des ouvrages d'un aménagement intérieur

Mettre en œuvre des isolants thermo-acoustiques en panneaux ou rouleaux, et des systèmes de gestion de la vapeur d'eau

Réaliser des plafonds suspendus en matériaux adaptés aux enduits aux plâtres

Construire en briques plâtrières ou en carreaux, hourdés ou collés des ouvrages verticaux comprenant des ouvertures

Mettre en œuvre tous types de revêtements en plâtres ou similaires :

Projeter des revêtements en produits pâteux pour réaliser la protection incendie, la correction acoustique et l'étanchéité à l'air

Enduire aux plâtres des supports intérieurs

Réaliser des gorges en plâtres traînées sur place

Réaliser des enduits décoratifs à base de plâtres

Blocs de compétences

RNCP37874BC01 — Réaliser l'aménagement intérieur en briques plâtrières ou en matériaux adaptés à l'enduisage

LISTE DE COMPÉTENCES

Déconstruire des ouvrages d'un aménagement intérieur

Mettre en œuvre des isolants thermo-acoustiques en panneaux ou rouleaux, et des systèmes de gestion de la vapeur d'eau

Réaliser des plafonds suspendus en matériaux adaptés aux enduits aux plâtres

Construire en briques plâtrières ou en carreaux, hourdés ou collés des ouvrages verticaux comprenant des ouvertures

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mise en situation professionnelle : 13 h 00 min

A partir de consignes et d'un dossier de plans qui lui sont remis au début de l'épreuve, le candidat :

- met en œuvre un système d'isolation thermo-acoustique en panneaux et/ou en rouleaux
- réalise des plafonds suspendus en matériaux adaptés aux enduits aux plâtres
- construit en briques, en carreaux, hourdés ou collés, des ouvrages verticaux comprenant des ouvertures.

Le candidat prend en compte les temps de prise dans son organisation de travail.

Questionnaire professionnel : 00 h 10 min

Le candidat répond à un questionnaire portant sur :

- a déconstruction des ouvrages d'un aménagement intérieur.

Durée totale de l'épreuve pour le candidat : 13 h 10 min

RNCP37874BC02 — Mettre en œuvre tous types de revêtements en plâtres ou similaires

LISTE DE COMPÉTENCES

Projeter des revêtements en produits pâteux pour réaliser la protection incendie, la correction acoustique et l'étanchéité à l'air

Enduire aux plâtres des supports intérieurs

Réaliser des gorges en plâtres traînées sur place

Réaliser des enduits décoratifs à base de plâtres

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mise en situation professionnelle : 08 h 00 min

A partir d'un descriptif et d'un dossier de plans qui lui sont remis au début de l'épreuve, le candidat :

- met en œuvre des protège-angles
- met en œuvre un enduit au plâtre
- réalise une gorge en plâtre traînée sur place
- réalise un enduit décoratif à base de plâtre (Enduit coloré ou enduit taloché ou enduit gratté ou enduit coupé).

Le candidat prend en compte les temps de prise dans son organisation de travail.

Entretien technique : 00 h 20 min

Le candidat répond à un questionnaire oral portant sur : l'utilisation et l'entretien de la machine pour la projection des revêtements en produits pâteux pour la protection incendie, la correction acoustique et l'étanchéité à l'air.

Le jury s'appuie sur un guide d'entretien et prend pour support la machine montée, prête à fonctionner, mais non alimentée en courant électrique.

Questionnaire professionnel : 00 h 10 min

Le candidat répond à un questionnaire écrit portant sur :

- la mise en œuvre des opérations préalables à la projection et l'application des revêtements en produits pâteux pour réaliser la protection incendie, la correction acoustique et l'étanchéité à l'air.

Durée totale de l'épreuve pour le candidat : 08 h 30 min

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Les entreprises de plâtrerie

Les entreprises d'agencement de bâtiment

Les agences d'intérim

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Plaquiste

Plâtrier traditionnel

Jointeur

Plafiste

Agenceur de magasins, de bureaux

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Art. R. 4323-69. - Les échafaudages ne peuvent être montés, démontés ou sensiblement modifiés que sous la direction d'une personne compétente et par des travailleurs qui ont reçu une formation adéquate et spécifique aux opérations envisagées.

Art. R. 4323-71. - Une protection appropriée contre le risque de chute de hauteur et le risque de chute d'objet est assurée avant l'accès à tout niveau d'un échafaudage lors de son montage, de son démontage ou de sa transformation.

Art. R. 4323-58. - Les travaux temporaires en hauteur sont réalisés à partir d'un plan de travail conçu, installé ou équipé de manière à préserver la santé et la sécurité des travailleurs. Le poste de travail est tel qu'il permet l'exécution des travaux dans des conditions ergonomiques.

Art. R. 4544-9. - Les opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage ne peuvent être effectuées que par des travailleurs habilités.

Art. R. 4544-10. - Un travailleur est habilité dans les limites des attributions qui lui sont confiées. L'habilitation, délivrée par l'employeur, spécifie la nature des opérations qu'il est autorisé à effectuer.

Art. R. 4544-11. - Les travailleurs qui effectuent des travaux sous tension sont titulaires d'une habilitation spécifique.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très élevée (5/5)
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Manque de main-d'œuvre disponible, Lien formation-emploi
Salaire médian (mensuel)	2 083 €
Diplôme le plus fréquent	CAP, BEP ou équivalent en mécanique, électricité, électronique (17 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	B2X30 — Ouvriers en pose et décoration de revêtements · tension 5/5 (Très élevée) B6X73 — Techniciens et agents de maîtrise de chantiers du BTP · tension 5/5 (Très élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	11 700
Jugés difficiles à recruter	60 %
Emplois saisonniers	8 %
Familles professionnelles (FAP)	B2X30 — Ouvriers en pose et décoration de revêtements B6X73 — Techniciens et agents de maîtrise de chantiers du BTP

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Le jury du titre est habilité par le représentant territorial compétent du ministère chargé de l'emploi. Il est composé de professionnels du métier concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Education)

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	7 588 €
Selon la branche	6 000 € – 9 326 €
Prise en charge	Branches concernées
7 588 €	Valeur par défaut · 209 branches
9 326 €	CPNE Travail Temporaire
8 852 €	CPNEFP de l'enseignement privé indépendant
7 100 €	CPNE conjointes du bâtiment et des travaux publics
6 000 €	CPNEFP de la métallurgie

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	27/09/2028
--	------------

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/37874/>

Où se former

Formations référencées	2
Organismes	1
Régions couvertes	1
Prix indicatif	7 455 €

Offre de formation — MonCompteFormation (Caisse des Dépôts), licence ouverte.

Se former en apprentissage

Formations en apprentissage	2
Organismes gestionnaires (CFA)	1
Organismes formateurs	2
Régions couvertes	1
Départements couverts	2
Organismes certifiés Qualiopi	2
Sessions	de 09/2026 à 11/2029

Catalogue des formations en apprentissage — réseau des Carif-Oref. Sans frais pour l'alternant : formation financée par l'OPCO de la branche (NPEC).